

MUTUALIA

MAG

Actualité

*European
Disability Card*

Votre mut'

*Le paiement de
votre cotisation*

Neutraworld

*Votre agence de
voyage est ouverte*

DOSSIER

VOTRE ALLOCATION DE CHAUFFAGE



Mutualia
Mutualité Neutre



My Mutualia

votre application mobile

Consultez vos remboursements,
vos indemnités, ou modifiez vos
données de contact,...



Sommaire

VOTRE MUT'

- 04 Prenez le volant
- 04 Nos fermetures trimestrielles
- 04 Profitez des services de notre pédicure
- 05 Le paiement de votre cotisation
- 05 Profitez-vous de tous vos avantages ?
- 06 Travaux à domicile

DOSSIER

- 07 La mission du Fonds Social Chauffage

ACTUALITÉ

- 10 European Disability Card
- 12 Aidants proches asbl

NEUTRAWORLD

- 16 Vos promos Neutraworld

MutualiaMag

Magazine trimestriel

COMITÉ DE RÉDACTION

C. DAUBY
M. HERBER

RÉALISATION ET MISE EN PAGE

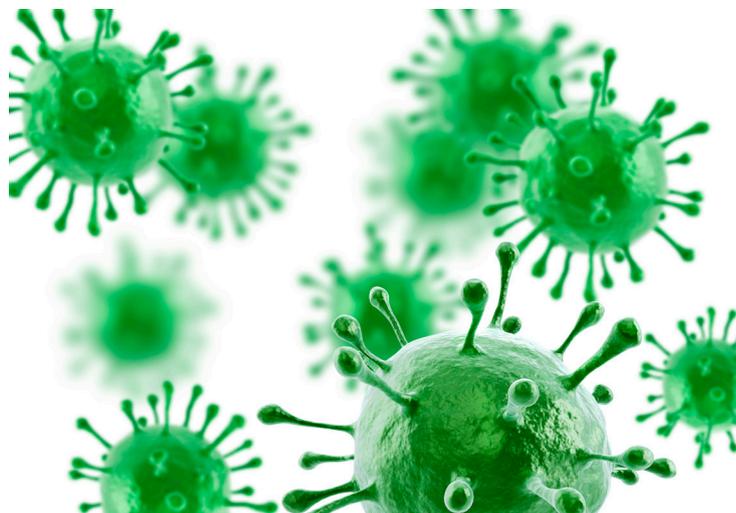
M. HERBER

IMPRESSION

Imprimerie IPEX

SITE WEB

www.mutualia.be



COMMENT SE PROTÉGER CONTRE LES VIRUS COMME LE CORONAVIRUS COVID-19 OU LA GRIPPE SAISONNIÈRE ?

1

LAVEZ-VOUS RÉGULIÈREMENT LES MAINS.



2

UTILISEZ TOUJOURS DES MOUCHOIRS EN PAPIER. UN MOUCHOIR NE S'UTILISE QU'UNE FOIS. JETEZ-LE ENSUITE DANS UNE POUCELLE FERMÉE.



3

SI VOUS N'AVEZ PAS DE MOUCHOIR À PORTÉE DE MAIN, ÉTERNUEZ OU TOUSSEZ DANS LE PLI DU COUDE.



4

RESTEZ À LA MAISON SI VOUS ÊTES MALADE.



TOUTES LES INFORMATIONS SUR

www.info-coronavirus.be



VOTRE MUT'



Prenez le volant !

Vous souhaitez passer votre permis ou « rafraîchir » vos connaissances et votre pratique ? Bénéficiez de cours pratiques d'aide à la conduite à raison de 35 €/heure.

Grâce à Mutualia, bénéficiez de cours pratiques d'aide à la conduite (individuels et sur rendez-vous), prodigués par nos instructeurs de conduite brevetés.

Informations et réservations

Multi-Care ASBL | Place Verte, 41 - 4800 Verviers
info@mutualia.be | tél. 0491/34 00 38.

Nos fermetures trimestrielles

Attention, pour mieux vous servir, toute l'équipe de Mutualia sera en formation le 3^{ème} mardi de chaque trimestre.

Notre slogan «Nous en faisons toujours plus» met en exergue notre volonté de satisfaire sans cesse notre clientèle. En effet, dans l'optique de toujours mieux vous servir, nous organisons, le 3^{ème} mardi de chaque trimestre, des formations à l'attention de l'ensemble de notre personnel. Nos bureaux seront donc fermés le mardi 20 octobre 2020.

Votre guichet en ligne «MyMutualia» reste à votre disposition :
Surfez sur <https://mymutualia.lnz.be>

Profitez des services de notre pédicure



Bellefontaine Valérie
PÉDICURE

Grâce à Mutualia, bénéficiez des services d'une pédicure à tarifs préférentiels.

Vous êtes affilié chez Mutualia ? Profitez de soins de pédicure médicale à raison de 22 € la séance, les mardis de 8h30 à 17h, Pl. Verte 41, 4800 Verviers (2^e étage).

Informations et rendez-vous

0491/35 27 59

Votre avantage Mutualia



Mutualia intervient à raison de **5 € par séance de pédicure**, avec un maximum de 5 séances par personne du ménage et par année civile.

Des bons plans à Verviers ?

Demandez notre brochure **Bien-être & Santé.**



J'aime

Restez informés sur nos avantages,
likez notre page !

► [FACEBOOK/MUTUALIA](https://www.facebook.com/mutualia)

Le paiement de votre cotisation

Vous travaillez ou vous avez plus de 25 ans ?

Dans ce cas, vous devez obligatoirement vous affilier à une mutualité pour bénéficier de l'intervention de l'assurance obligatoire. Mais, savez-vous que votre affiliation à l'assurance complémentaire ainsi que le paiement de vos cotisations sont, eux aussi, obligatoires ?

L'assurance obligatoire permet le remboursement de vos soins de santé (les consultations chez le généraliste, le dentiste ou les soins hospitaliers,...) et sert à vous indemniser en cas d'incapacité de travail, d'invalidité ou de maternité. Ces remboursements sont identiques dans toutes les mutualités.

En plus de ces missions de base, votre mutualité propose une assurance complémentaire pour un remboursement plus large de vos soins de santé, dans les situations où l'assurance obligatoire n'intervient pas ou pour compléter cette intervention : prime de naissance, optique, affiliation à un club sportif, stages jeunes,... L'affiliation à cette assurance complémentaire est obligatoire, ainsi que le mentionne déjà expressément l'article 67 de la loi du 26 avril 2010. Depuis le 1^{er} janvier 2019, de nouvelles mesures sont mises en place afin d'assurer le respect des obligations découlant de ces dispositions.

Seuls les membres qui sont en ordre de cotisation pour le mois au cours duquel s'est produit l'évènement donnant droit à un avantage et pour la période de 23 mois qui précède pourront bénéficier des remboursements de l'assurance complémentaire.

Si le membre n'est plus en ordre de cotisation depuis moins de 24 mois, il devra d'abord apurer les arriérés avant de pouvoir à nouveau bénéficier des avantages de l'assurance complémentaire.

Si le membre a cessé de payer sa cotisation depuis 24 mois ou plus, il devra réaliser un stage de 2 ans au cours duquel il devra payer sa cotisation sans pouvoir bénéficier d'aucun avantage de l'assurance complémentaire.

Sachez que la vérification du paiement des cotisations se fait depuis le 1^{er} janvier 2019, toutes mutualités confondues. Ainsi, si sur la période de 24 mois le membre a changé de mutualité, il sera tenu compte du nombre de mois "impayés" dans la mutualité X pour déterminer si le membre a droit aux avantages dans la mutualité Y.

Profitez-vous de tous vos avantages ?



Savez-vous vraiment quels sont les avantages auxquels vous avez droit ? Notre **calculateur d'avantages peut vous aider !**

En tant que membre Mutualia, vous bénéficiez d'une foule d'avantages complémentaires mais, savez-vous vraiment lesquels ?

Grâce à notre calculateur d'avantages, retrouvez, en détail, tous les remboursements dont vous, ainsi que tous les membres de votre ménage, pouvez bénéficier chaque année en tant que membre Mutualia.

Quel âge avez-vous ? Etes-vous un homme ou une femme ? Titulaire ou personne à charge ? Combien de personnes composent votre ménage ? Notre calculateur vous propose les avantages qui vous correspondent !

Plus d'infos ?

Surfez sur
www.mutualia.be

Travaux à domicile



Réparation, rénovation, petits travaux et
entretien des jardins (hors tonte pelouse)

10€_{/h} pour les affiliés BIM et **12€_{/h}** pour les non BIM.*

Informations et rendez-vous au **0491/34 00 38**



DOSSIER

La mission du Fonds Social Chauffage

Le saviez-vous ? L'asbl Fonds Social Chauffage intervient partiellement dans le paiement de la facture de chauffage des personnes qui se trouvent dans des situations financières précaires.

DOSSIER

VOTRE ALLOCATION *de chauffage*

90 000 belges bénéficient chaque année d'une aide du Fonds Social Chauffage pour payer leur facture. Un chiffre qui devrait augmenter puisque depuis l'an dernier, le plafond des revenus pour prétendre à une aide a été revu à la hausse.

QUI PEUT BÉNÉFICIER DE CETTE ALLOCATION ?

Les bénéficiaires de l'intervention majorée

Afin de réserver l'intervention de chauffage aux personnes socio-économiquement faibles, le montant annuel des revenus bruts de votre ménage ne doit pas dépasser 19.566,25 €, majoré de 3.622,24 € par personne à charge*.

Si vous êtes une personne isolée (avec ou sans enfants à charge) bénéficiant du statut BIM ou si l'ensemble de votre ménage est BIM, il n'y a pas lieu de faire une enquête sur les revenus.

Les personnes aux revenus limités

Les personnes dont le montant annuel des revenus imposables bruts est inférieur ou égal à 19.566,25 €, majoré de 3.622,24 € par personne à charge.

Les personnes endettées

Si vous bénéficiez d'un règlement collectif de dettes ou d'une médiation de dettes et que vous ne pouvez pas faire face au paiement de votre facture de chauffage.



Introduire votre demande



Où et quand devez-vous introduire votre demande pour bénéficier de votre allocation chauffage ?

Pour obtenir votre allocation chauffage auprès du Fonds Social Chauffage, vous devez vous adresser au CPAS de votre commune dans les 60 jours qui suivent la livraison de votre combustible.

Les documents à communiquer

- ✓ Une copie de la carte d'identité du demandeur
- ✓ Une copie de la facture ou du bon de livraison
- ✓ Si vous habitez dans un immeuble à appartement, une attestation du propriétaire ou du gestionnaire avec le nombre de logements concernés par la facture
- ✓ Si vous êtes surendetté, une copie de la décision d'admissibilité ou de l'attestation du médiateur



Le montant de votre allocation

Vous répondez à toutes les conditions nécessaires à l'obtention de votre allocation chauffage, et après ?

Le montant de l'allocation dépend du type de chauffage, du prix par litre et de la catégorie à laquelle vous appartenez.

Pour les combustibles livrés en grande quantité, l'allocation varie entre 14 cents et 20 cents par litre.

Par période de chauffe et par ménage résidant dans le même logement, cette allocation est octroyée pour 1.500 litres au maximum.

Pour le gasoil de chauffage et le pétrole lampant (type C) acheté en petite quantité à la pompe, il existe une allocation forfaitaire de € 210,00.

QUEL COMBUSTIBLE EST REMBOURSÉ ?

Pour pouvoir bénéficier du Fonds Social Chauffage, vous devez vous assurer que vous vous chauffez avec un certain type de chauffage. Vous vous chauffez au gasoil de chauffage (mazout) en vrac et à la pompe, au pétrole lampant (type C) ou au gaz de propane en vrac ? Vous avez alors droit à l'intervention du Fonds Social Chauffage.

Il doit s'agir du type de combustible utilisé pour chauffer principalement l'habitation. Le Fonds Social Chauffage n'intervient donc pas pour les combustibles suivants: gaz naturel/ de ville, électricité, gaz en bouteille, pellet, bois, charbon...

Plus d'infos ?

0800/90.929
www.fondschauffage.be

* Par personne à charge on entend un membre de la famille qui dispose de revenus annuels nets inférieurs à 3.330 € (à l'exclusion des allocations familiales et des pensions alimentaires pour enfants).

EUROPEAN Disability Card

Les personnes en situation de handicap représentent plus de 15% de la population en Belgique et il n'est pas toujours simple pour elles d'attester la réalité de leur handicap à la caisse d'un musée, d'un cinéma,... pour bénéficier de tarifs préférentiels, de places réservées ou d'autres facilités.

Elles auront désormais leur propre carte : La European Disability Card (EDC), une carte gratuite pour un meilleur accès des personnes en situation de handicap à la culture, au sport et aux loisirs.



L'EDC veille à promouvoir l'accessibilité et l'inclusion des personnes en situation de handicap dans la société. Le projet répond à une demande des personnes en situation de handicap et des associations les représentant. Il s'inscrit dans le cadre d'une initiative de la Commission européenne qui a cofinancé le lancement de la carte.

QUI PEUT OBTENIR LA EUROPEAN DISABILITY CARD ?

Les personnes en situation de handicap reconnues ou qui bénéficient d'une aide auprès d'une des cinq institutions belges responsables pour l'intégration de la personne handicapée (SPF Sécurité sociale, AViQ, PHARE, VAPH et DSL) peuvent demander leur carte personnelle. Pour obtenir votre carte, prenez contact avec l'institution auprès de laquelle vous avez un dossier. La procédure de demande de la carte diffère selon chacune des 5 institutions.

DEMANDE DE LA CARTE AUPRÈS DE LA DG PERSONNES HANDICAPÉES

Vous avez droit à la carte si votre handicap a été reconnu par la DG Personnes handicapées et/ou si vous y bénéficiez d'autres avantages tels qu'une allocation, une carte de stationnement,...

Les informations à transmettre pour votre demande



Pour demander votre European Disability Card, vous aurez besoin de :

Votre nom et votre prénom

Votre date de naissance

Votre numéro de registre national

Votre numéro de dossier comme personne en situation de handicap (auprès de l'AViQ, Phare, VAPH et DSL)

Prouver votre handicap ? C'est possible !

La carte peut être demandée auprès de la DG Personnes handicapées via le formulaire de contact du site (<http://handicap.belgium.be/fr/contact/contactez-nous.htm>), par courrier ou par téléphone. Vous pouvez également convenir d'un rendez-vous avec un assistant social près de chez vous.

Il vous suffit de transmettre votre numéro de registre national. Votre photo d'identité en est automatiquement extraite. S'il s'agit d'un enfant qui ne possède pas de kids-ID, aucune photo ne figurera sur la carte.

Environ un mois après l'introduction de la demande, vous recevrez la carte par la poste. Celle-ci est valable 5 ans, quelle que soit la durée de la reconnaissance de votre handicap.

Si vous perdez la carte, vous pouvez en demander une seule fois un duplicata auprès de la DG Personnes handicapées.

COMMENT ET OÙ UTILISER LA CARTE ?

Vous pouvez utiliser l'European Disability Card dans les domaines de la culture, du sport et des loisirs (par exemple les cinémas, théâtres, musées, parcs d'attraction...). De nombreux partenaires tels que Mini-Europe, les Grottes de Han ou le Zoo d'Anvers font déjà partie du réseau qui accepte la carte.

Les organisations qui acceptent la EDC la font connaître via leurs propres canaux de communication (site web, dépliants, stickers...) et déterminent elles-mêmes les avantages qu'elles accordent sur présentation de celle-ci. Il peut s'agir de réductions, d'audio-guides, de places de stationnement (réservées), etc.

La carte peut être utilisée en Belgique mais également dans l'un des 7 autres pays de l'Union européenne participants : Chypre, l'Estonie, la Finlande, l'Italie, Malte, la Slovaquie et la Roumanie.

En bref...



Une carte qui favorise l'accès à la culture, au sport et aux loisirs.

Une carte officielle délivrée par les institutions belges en charge du handicap.

Une carte gratuite pour les personnes en situation de handicap.

Une carte reconnue dans 8 pays européens.

Votre avantage Mutualia



Une intervention annuelle de 250 € maximum est accordée lors de séjours spécialement organisés pour handicapés physiques ou mentaux à plus de 66% par un organisme possédant une spécialisation en la matière*.

Vous avez plus de 65 ans ?

Bénéficiez d'une aide à domicile pour la réparation, la rénovation, les petits travaux de la maison et l'entretien des jardins (hors tonte pelouse) à raison de 10 € / h pour nos affiliés BIM et 12 € / h pour les non-BIM.*

Contactez le 0491/34 00 38

* voir les conditions visées aux statuts

Plus d'infos ?

www.eudisabilitycard.be



VOUS AIDEZ UN PROCHE ?

QUE CE SOIT
VOTRE CONJOINT, UN PARENT, UN ENFANT, UN AMI, UN VOISIN...

Info'Aidants

Le relais dédié aux aidants proches

081.30.30.32

infoaidants@aidants.be

Par téléphone : lundi - mercredi - jeudi de 10h à 16h
Par mail : tous les jours ouvrables de 9h à 17h

Info'Aidants, c'est une **écoute personnalisée, gratuite et confidentielle**.
Info'Aidants propose **des informations et des références** en fonction des besoins et des souhaits de l'aidant proche (service, répit, hébergement...).



Les aidants proches jouent un rôle crucial !

Info'Aidants,

c'est un relais d'écoute, d'information, de références destiné aux aidants proches et à tous professionnels en recherche d'information en wallonie.

QU'EST-CE QU'UN AIDANT PROCHE ?

Aider un conjoint, un parent, un enfant, un ami, un voisin malade, atteint d'un handicap, accidenté ou tout simplement vieillissant... Cette réalité concerne près de 10% de la population belge. En Belgique, comme dans la majeure partie des pays européens, les aidants proches jouent un rôle crucial pour les soins à apporter aux personnes en déficit d'autonomie dans notre société.

La plupart des aidants ne se reconnaissent pas en tant que tels. Souvent ils n'ont pas l'opportunité de prendre du recul en conciliant vie professionnelle, familiale, sociale et l'aide auprès de leur proche. Prendre conscience de sa situation d'aidant proche est pourtant la première étape pour éviter l'épuisement. Si vous prenez en charge les tâches ménagères, les soins personnels, les déplacements, la gestion des rendez-vous et du budget ou encore la prise de décisions, quotidiennement ou à l'occasion, alors vous êtes déjà un aidant proche.

L'IMPORTANCE DE SE PRÉSERVER

Accompagner un proche peut avoir des conséquences sur sa santé, sa vie privée ou encore sa vie professionnelle. Nombreux sont les aidants qui ont dû réduire leur temps de travail voire cesser complètement leur activité pour être auprès de la personne aidée, sans compter que l'aide apportée a un prix parfois lourd à assumer. L'anxiété et la fatigue aidant, il n'est pas rare non plus de voir survenir des tensions au sein du couple et du réseau familial. Par exemple, des frères et sœurs qui sont en désaccord devant une décision à prendre pour le



Les aidants proches en chiffres...

900.000

belges sont des aidants proches

1/5

accompagnent leur proche plus de 20 heures par semaine

79%

ne cohabitent pas avec la personne qu'ils aident

59%

occupent un travail à temps partiel

50%

ont des tendances dépressives

50%

sont âgés de 45 à 65 ans

parent aidé. Tout ceci a bien sûr des conséquences sur les ressources financières et la qualité de vie des aidants qui, pris dans un tourbillon de personnes et de contraintes, s'oublient souvent eux-mêmes, ne se soignent pas et ne font pas les démarches nécessaires à leur propre bien-être. Prendre soin de vous est pourtant primordial pour éviter l'épuisement et continuer d'accompagner au mieux votre proche. En effet, une étude a mis en avant des problèmes psychologiques liés au stress et à la détérioration de la qualité de vie se traduisant par un nombre important de dépressions, d'excès de fatigue et de troubles du sommeil.

Prenez soin de vous pour éviter l'épuisement !

FAITES-VOUS AIDER

Il n'est pas rare que l'aidant soit l'unique responsable des soins de son aidé et force est de constater que la majorité des aidants refusent toujours de demander de l'aide et/ou se découragent après avoir essuyé un refus. Accepter un renfort extérieur, professionnel ou non, ne remet pas en cause votre implication ou vos compétences vis-à-vis de votre aidé. Au contraire, il peut vous permettre de consacrer du temps à vos propres besoins et de vous préserver à plus long terme. Bien sûr, les tâches ne seront peut-être pas réalisées de la manière dont vous le souhaitez et cela peut vous freiner à demander de l'aide. Ce n'est pas simple non plus de déléguer une partie des tâches que vous remplissez depuis un certain temps. Voyez cette aide extérieure comme une opportunité de vous ressourcer. Sachez que la mise en place de cette aide peut être temporaire et/ou adaptée selon vos besoins. Le savoir vous permettra peut-être d'apaiser les craintes de votre proche et d'envisager un essai. Pour fonctionner au mieux, il est important que vous veilliez à informer votre entourage sur l'aide apportée, sur les habitudes de l'aidé, sa maladie, son évolution, etc. Dans tous les cas, soyez conscient que peu importe le motif pour lequel vous souhaitez assumer seul la totalité des tâches reliées à votre proche, l'exclusivité des soins est très risquée, car elle mène à court ou à moyen terme à l'épuisement.

Source : Aidants Proches asbl sur www.aidants-proches.be, consulté le 10/08/2020



**Le but de l'asbl ?
Aider et soutenir
l'aidant proche ou toute
personne qui apporte
régulièrement son aide
à un proche en déficit
d'autonomie.**

Constituée à l'initiative de la Fondation Roi Baudouin, l'asbl Aidants Proches a pour but d'aider et soutenir l'aidant proche, dans toute sa transversalité, quelle que soit la situation de dépendance à laquelle il est confronté. Elle est à l'écoute de l'aidant et le réoriente vers les services et aides adéquats.

L'asbl se veut organe de vigilance politique et centre ressource sur la thématique en Région wallonne.

Ses missions sont, entre autres, d'identifier les besoins des aidants proches, de contribuer à leur reconnaissance officielle et à l'accès aux droits sociaux; de sensibiliser et informer le grand public et les professionnels.

Plus d'infos ?

Asbl Aidants Proches
www.aidants-proches.be

Semaine des Aidants Proches

28 septembre - 04 octobre 2020

Activités pour les aidants proches

Wallonie & Bruxelles

Vous aidez un proche ?

en déficit d'autonomie ...

que ce soit ...

votre conjoint, un ami, un parent,
un enfant, un voisin ...

Vous êtes un aidant proche !

Conférences, Ciné-débats, groupes de parole, jeux, portes ouvertes, ateliers bien-être, activités répit, balades nature, séances d'information, journées d'études... et beaucoup d'autres à découvrir dans le programme !

En collaboration avec de nombreux services et associations partenaires

www.semaineaidantsproches.be

Infos : contact@semaineaidantsproches.be - 081.56.03.33 / Programme disponible en ligne début août

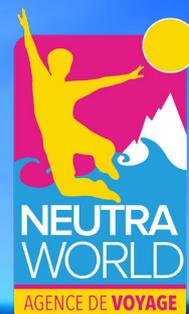


Pense à moi aidant, que je pense à toi!

Pense à moi aidant, que je pense à toi!

#TousAidantsProches

Toujours à l'écoute de vos futures vacances



Votre agence de voyage
Neutraworld est à nouveau
accessible au public !



Neutraworld Verviers : du lundi au vendredi de 9h à 12h30 et de 13h à 17h, uniquement sur rendez-vous le mercredi et vendredi pm, le samedi de 9h30 à 12h30. | Ottignies : du mardi au vendredi de 8h30 à 17h30, le samedi de 9h à 13h.



**MARCHÉ DE NOËL EN
ALSACE**

àpd
269 €*
3 JOURS

Visite des marchés de Noël de Kaysersberg, Ribeauvillé, Riquewihr, Colmar et Strasbourg - Logement à l'hôtel "Au nid de cygognes" 3* (avec ascenseur) - Supp. single : 81 €

DÉPART 29/11, 13/12, 20/12/2020

DEMI-PENSION

* Si réservé avant le 05/10



**NOUVEL AN GOURMAND AU
PERIGORD**

àpd
759 €*
5 JOURS

Logement à l'hôtel / auberge de la petite Reine 3*
- Menu de réveillon de la St Sylvestre inclus -
Supp. single : 109 €

DÉPART 29/12/2020

PENSION COMPLÈTE

* Si réservé avant le 05/10



**GRANDES MARÉES EN
BRETAGNE**

àpd
599 €
5 JOURS

Circuit en autocar - Visite guidée du Mont-Saint-Michel, Cancale, Dinan et Saint Malo - Logement à l'hôtel Best Western Armor Park 3* de Dinan - Supp. single : 139 €

DÉPART 18/10/2020

PENSION COMPLÈTE



**LONDRES ET LES STUDIOS
HARRY POTTER**

àpd
399 €
3 JOURS

WARNER BROS. STUDIO TOUR LONDON : The Making of Harry Potter - Tour panoramique guidée de Londres - Logement à l'hôtel Saint Gilles 3* - Supp. single : 81 €

DÉPART 31/10, 13/02, 16/04, 28/05/2021

DEMI-PENSION



Mutualia
JUSQU'À 5% DE RÉDUCTION

Neutraworld Verviers - 087/30 80 99 | Neutraworld Wavre - 010/45 28 62 | Neutraworld Waterloo - 02/351 57 60 | Neutraworld Ottignies - 010/41 34 68 | Ou écrivez-nous à l'adresse infos@neutraworld.be
Retrouvez nos offres détaillées sur <http://tousenvadrouille.be/neutraworld> | **FACEBOOK**/Neutraworld
Toutes nos offres sont calculées sur base d'une chambre double et sous réserve de disponibilité.